

ARRETE DU MAIRE N° 40/2024**Réglementation du stationnement rue de la République
et avenue de Verdun devant le monument FFI
le dimanche 18 août 2024**

Le Maire d'Ardentes,

VU les articles L 2213-1 à L 2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la tenue de la manifestation commémorative de la bataille d'Ardentes et l'hommage rendu au monument FFI au droit du terrain de boules et au droit de la plaque commémorative située rue de la République le dimanche 18 août 2024,

CONSIDERANT la nécessité d'interdire le stationnement Avenue de Verdun autour du monument FFI au droit du terrain de boules et au droit de la plaque commémorative rue de la République pour assurer la sécurité du cortège et des usagers de la route,

ARRETE

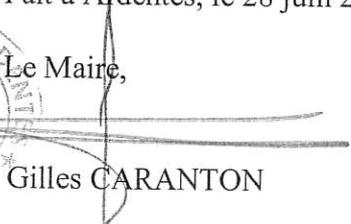
Article 1^{er} : Le stationnement est interdit le dimanche 18 août 2024 de 9H00 à 11H00 autour du monument FFI Avenue de Verdun au droit du terrain de boules et devant la plaque commémorative située rue de la République.

Article 2 : La brigade de gendarmerie d'Ardentes est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la mairie et sur les lieux de la manifestation.

Article 3 : Ampliations du présent arrêté seront adressées à :

- Monsieur le commandant de brigade de gendarmerie d'Ardentes,
- Le responsable des services techniques communaux.

Fait à Ardentes, le 28 juin 2024


Le Maire,

Gilles CARANTON

Certifié exécutoire
Transmis à la préfecture le :
Publié, affiché ou notifié : **28 JUIN 2024**
Pour le Maire, l'agent délégué



Isabelle DORANGEON